



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 février 2002
Français
Original: anglais

Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Réaffirmant ses précédentes résolutions sur la question du Sahara occidental et sa détermination à aider les parties à parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable,

Prenant note du rapport du Secrétaire général en date du 19 février 2002 (S/2002/178),

1. *Décide*, comme recommandé par le Secrétaire général dans son rapport du 19 février 2002, de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) jusqu'au 30 avril 2002, d'étudier activement les différentes options décrites dans le rapport du Secrétaire général et d'examiner cette question dans le cadre de son programme de travail;
 2. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport sur la situation avant la venue à terme du mandat en cours;
 3. *Décide* de demeurer saisi de la question.
-

